



Livret d'accueil stagiaire

Sommaire

Bienvenue

L'organisme de formation	1
L'offre de formation	2
La formatrice	3
Les méthodes pédagogiques	4
Les moyens pédagogiques	5
Les moyens techniques	6
Le travail personnel	7
Les Informations supplémentaires	8
Les informations logistiques	9
Le règlement intérieur	10

BIENVENUE

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par notre organisme de formation et nous vous en remercions !

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours.

1. L'ORGANISME DE FORMATION

PSYNOSE FORMATION est un organisme privé d'enseignement et de formation continue, en individuel, en groupe ou en entreprise. En atelier, séminaire, stages. Concept de Communication & nouvelles pratiques managériales (INPI).

Déclarée sous le numéro de formation suivant : **94 20 20645 20**. Numéro de déclaration d'activité attribué en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail.

2. L'OFFRE DE FORMATION ACTUELLE

L'offre de formation de **PSYNOSE FORMATION** est constituée de formations suivantes:

COACHING PNL CONCEPT DE COMMUNICATION

TECHNICIEN CONCEPT DE COMMUNICATION & NOUVELLES PRATIQUES MANAGERIALES

COURSUS COMPLET HYPNOSE ERICKSONIENNE COM THERAPEUTIQUE

RELAXOLOGUE – RELAXATION PSYCHOSOMATIQUE

PRATICIEN SOPHROLOGUE RELAXOLOGUE SPECIALISE

Pour plus d'informations nos formations, consultez notre site internet à l'adresse suivante :

www.marieangecucchi.com/formations



3. LA FORMATRICE : MARIE ANGE CUCCHI



PSYCHO PRATICIEN MULTI REFERENTIEL

FORMATRICE REFERENTE A PSYNOSE FORMATION - CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

SUPERVISEUR

Cette formation entre dans la catégorie des actions de développement des compétences prévue par l'article **L.6313-1 du code du travail**. Lors de la fin de la **2^{ème} année**, l'optimisation des performances permettra de maîtriser des techniques sophrologiques dans différents domaines (voir programme)

Elle sera essentiellement conduite sous la responsabilité et par Madame **CUCCHI** Formateur référent ainsi que des **INTERVENANTS OCCASIONNELS CERTIFIES** et des assistantes superviseurs, durant les modules spécialisations

☐ **Formateur HYPNOSE ERICKSONIENNE COMMUNICATION THERAPEUTIQUE**

MAITRE PRATICIEN HYPNOSE ERICKSONIENNE, ACADEMIE ARCHE

☐ **Formateur SOPHROLOGIE & RELAXOLOGIE & RELAXATION PSYCHOSOMATIQUE**

SOPHROLOGUE-RELAXOLOGUE - Relaxation psychosomatique

☐ **Formateur Concept de Communication & nouvelles pratiques Managériales (INPI)**

COACHING Concept de Communication





Maitre Praticien international PNL Master PRACTITIONER NLP

- ▣ **PRATICIEN IMO-EMDR**, CERTIFIEE PAR DANIE BEAULIEU CANADIENNE (TRAITEMENT STRESS POST-TRAUMATIQUE)
- ▣ **PRATICIEN CONCEPT DE COMMUNICATION & PRATIQUES MANAGERIALES (INPI) – COACH** CONCEPT DE COMMUNICATION
- ▣ **PRATICIENNE GESTION DE LA DOULEUR EN HYPNOSE**, HYPNOSE ANALGESIE & CONTROLE DE LA DOULEUR, FORMATION DISPENSEE A LA FACULTE LARIBOISIERE - SAINT LOUIS
- ▣ **PRATICIENNE HYPNOSE CLASSIQUE, IFHE**
- ▣ **PRATICIENNE HYPNO-COACHING, IFHE**
- ▣ **FORMEE A L’HYPNOSE HUMANISTE, IFHE**
- ▣ **FORMEE A LA COHERENCE CARDIAQUE THERAPEUTIQUE - P.I CONSEIL**
- ▣ **FORMATION DU MANAGEMENT DE LA QUALITE INTERIEURE - PI CONSEIL**
- ▣ **FORMEE A LA PSYCHOPATHOLOGIE, ECOLE E.F.P.P**

- ▣ **SOPHROLOGUE-RELAXOLOGUE - SOPHRO-ANALYSE - RELAXATION PSYCHOSOMATIQUE SPECIFICITES :**
MATERNITE, ADDICTIONS, SOMMEIL, DOULEURS, ETC.

FORMEE AU TRAINING AUTOGENE DE SCHULTZ, LA RELAXATION PROGRESSIVE DE JACOBSON, LA METHODE VITTOZ, LA METHODE SIMONTON, ...

PSYNOSE FORMATION C’EST AUSSI DES MOYENS HUMAINS

Une équipe pédagogique formée de professionnels qualifiés.

Un ou des superviseurs qui permettront de répondre aux différentes problématiques rencontrées dans le métier d’accompagnement (transfert, etc.).

Des évaluations permanentes et des ateliers permettant d’évaluer votre progression.

4. LES METHODES PEDAGOGIQUES

Chaque formation est construite autour du concept de la pédagogie par objectifs et animée par les méthodes pédagogiques suivantes :

- **Méthode active** : Elle vise le perfectionnement des compétences et l’implication tout au long du processus d’acquisition des outils. Alternance entre mini apports théoriques, exercices d’application pratiques. Progression.
- **Méthode pratique et active** : Echanges de cas lors des révisions entre stagiaires obligatoires. Jeux de rôles sur la communication. Tour de table et retour des bilans individuels et collectifs. Questionnaire de satisfaction.

- **Méthode affirmative** : Apports théoriques et méthodologie. Démonstration par la formatrice et les personnes « ressources » déjà certifiées. Entraînement par deux. Echange de groupe et discussion.

Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et leur expérience que la formatrice s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

PSYNOSE FORMATION est inscrit dans une démarche qualité. Le projet pédagogique est présenté comme un dispositif évolutif.

La qualité de la formation fait l'objet, d'une évaluation pour chaque module de formation et une évaluation globale en fin de formation.

Chacune des sessions de formation proposées par PSYNOSE FORMATION bénéficie d'une évaluation complète à chaud et à froid.

5. LES MOYENS PEDAGOGIQUES

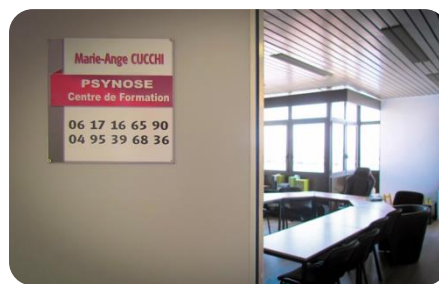
Les moyens pédagogiques et support remis aux stagiaires sont constitués des éléments suivants :

- Documentation pédagogique remise à l'apprenant, au format papier ou au format numérique selon sa préférence.
- Ainsi que d'un coin déjeuner mis à disposition (micro-onde, cafetière, machine à café).
- LE CENTRE DE FORMATION PSYNOSE ACCEUILLE DANS SES LOCAUX DES ELEVES QUI ONT LA POSSIBILITE ENTRE LES COURS DE S'ENTRAINER EN PRATIQUANT EN SEANCES DE GROUPES OU EN INDIVIDUEL, complément de la formation pratique qui met le stagiaire en prise directe avec la réalité professionnelle du coaching Concept de communication.

6. LES MOYENS TECHNIQUES

Les formations se déroulent toutes, sauf mention contraires dans les locaux de **PSYNOSE FORMATION**. La salle de formation est équipée du matériel suivant :

- Tables et chaises pour 17 participants,
- 2 Paper board,
- 1 Vidéoprojecteur HDMI ou VGA,
- 1 Téléviseur écran plat pour support,
- 1 Caméra pour filmer les exercices en formation,
- 1 ordinateur portable,
- WIFI.
- Compte Facebook privé pour stagiaires



Le centre de Formation dispose d'une deuxième pièce correspondant au cabinet de consultation, équipé de chaises et fauteuils.

Libre durant les formations pour les stagiaires en exercices pratiques. Ainsi que d'une salle d'attente à l'extérieur. L'utilisation des téléphones est possible durant les pauses.

Ainsi que d'un coin déjeuner mis à disposition (micro-onde, cafetière, machine à café).

7. LE TRAVAIL PERSONNEL

PSYNOSE FORMATION est un centre de formation privé d'enseignement et de formation continue en individuel en groupe, en entreprise et en institution.

LE TRAVAIL PERSONNEL EST IMPORTANT DANS LE CADRE DE LA FORMATION ET NOUS CONSIDERONS QU'UN MINIMUM DE 400 HEURES D'INVESTISSEMENT PERSONNEL EST INDISPENSABLE A LA REUSSITE DE VOTRE PROJET

Pour favoriser le transfert des acquis, nos actions privilégient l'analyse de pratiques en cours de formation ainsi que des révisions obligatoires entre stagiaires et nous encourageons la mise en œuvre de plan de supervision. Visant à assurer au sein des groupes de formation, l'accompagnement, la progression et le développement des compétences. En vue de favoriser une action professionnelle performante. Le travail personnel comprend la théorie et la pratique.

La théorie : Vous créez vos DOSSIERS, Ce dossier comprendra vos travaux de recherches, le concentré de vos cours, l'extraction de vos outils et protocoles, vos lectures avec fiche de lecture et autres à proposer au groupe noté sur le carnet de bord « travail en équipe » et tous les thèmes divers : gestion du stress, des émotions, estime et confiance en soi, coupures de journaux, documents du net, films, documentaires, etc.

La pratique personnelle : Sur votre demande, avec l'accord de l'intervenant ou du formateur référent, vous pourrez enregistrer vos cours et séances. Afin de réécouter et revivre les exercices pratiques et vous les approprier dans un but de progression. Vos révisions personnelles sont indispensables. Les révisions entre stagiaires sont obligatoires et notées sur un carnet.

Journées pratiques professionnalisation et animation avec modèles

Séances en individuel et séance groupe, devant un public à l'entraînement à l'animation.

Des journées de stage pratique en milieu professionnel : heures professionnalisation

- Au sein d'un club sportif, une maison de retraite, une école, un centre médical, une entreprise, un institut de beauté, un Spa, un centre de formation en sophrologie, etc.
- Elaboration d'un programme de séances avec les étapes avec des thèmes précis, lors de la mise en pratique et report de stage aux intervenants et formateur référent.
- Suivi de modèles réels dans un centre de formation et rapport à rendre à l'intervenant.

Nous proposons aux élèves par 2, à tour de rôle de venir animer des séances de groupe GRATUITS, devant un public extérieur. Ce qui permet aux stagiaires d'être confrontés à la réalité du métier, tout en étant supervisé. Ainsi par la pratique, le stagiaire en formation pourra acquérir et développer les techniques dans le domaine de leur formation.

Une évaluation des capacités construites et acquises pendant la formation, répondant aux exigences de l'administration (article L6353-1 du code du travail). Evaluation orale et/ou écrite vérifiant l'intégration des connaissances en théorie et pratiques des outils, protocoles étudiés ainsi que des tests d'auto évaluation et des QCM et des mises en œuvre des pratiques avec des modèles.

Le formateur, les intervenants sont toujours vigilants à motiver, encourager, afin d'améliorer les aptitudes d'intégration, d'assimilation et de remise à niveau.

8. LES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Pendant toute la durée du cursus de formation sauf changement notifié avant le début du stage, les horaires **POUR LA FORMATION** sont de 9h à 18h15 avec une pause déjeunée d'une heure quinze minutes et 2 autres petites pauses. L'accueil est obligatoire 15 mn avant le début de la formation.

En cas d'absence, vous devez en avertir aussitôt le formateur.

En cas de retard important le matin, vous aurez la possibilité de suivre le cursus de l'après-midi et l'obligation d'assister à des révisions, entre vous, avec un groupe de stagiaires, en cours de formation.

L'attestation de fin de formation sera délivrée uniquement aux participants qui ont suivi l'ensemble des journées prévues dans la convention de formation PSYNOSE.

Les règles de sécurité sont stipulées dans le règlement intérieur et chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de la formation.

Les consignes d'incendie et notamment la présence d'extincteurs et des issues de secours sont signalées dans les locaux de formation. Les stagiaires ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique dans les locaux.

Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage.

PSYNOSE FORMATION remet systématiquement une copie du règlement intérieur à chaque stagiaire avant le début de la formation. Le règlement intérieur sera remis et signé par les participants.

9. INFORMATIONS LOGISTIQUES STAGIAIRES

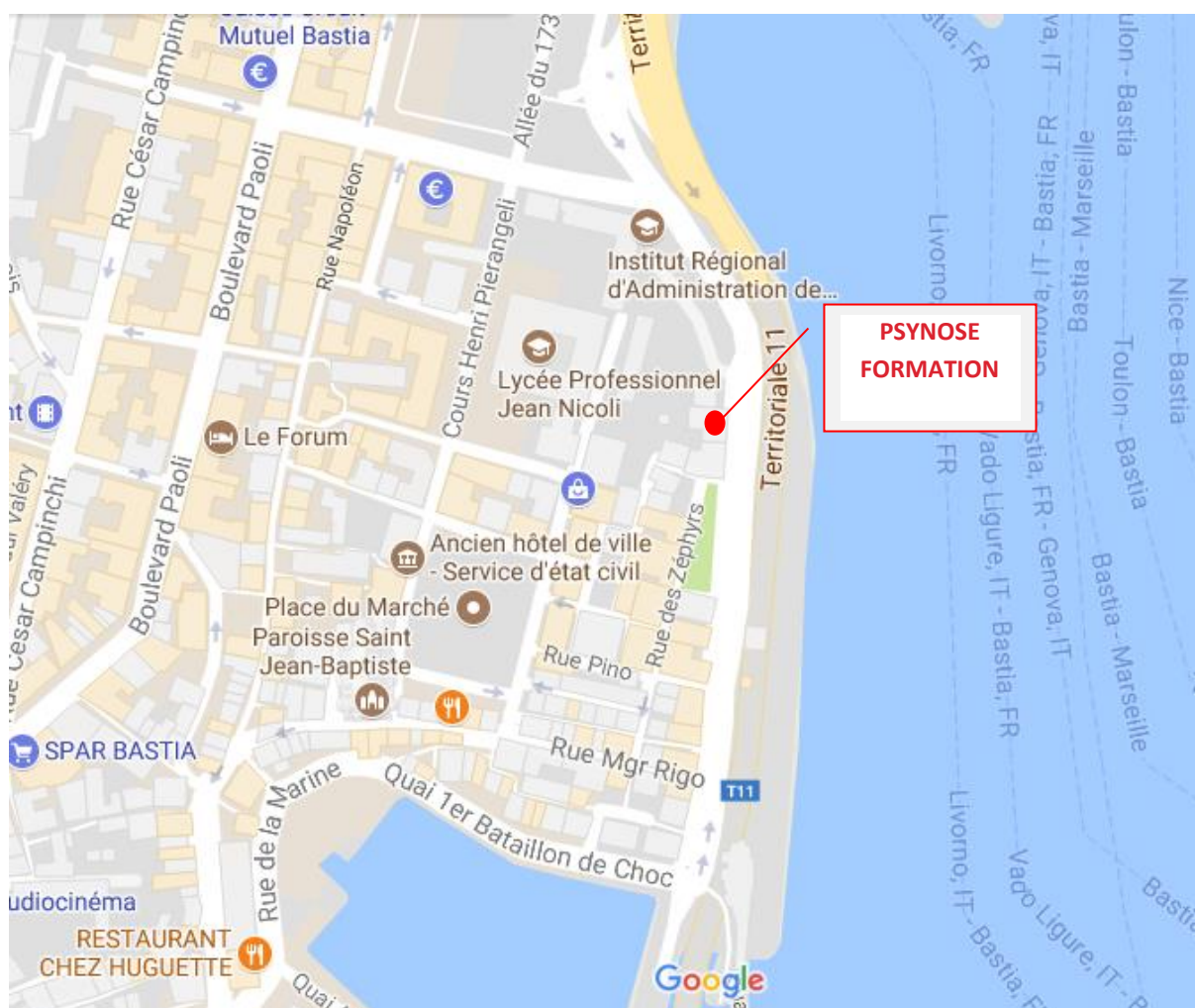
Les formations se déroulent toutes, sauf mention contraires dans les locaux de **PSYNOSE FORMATION** situés : **Immeuble Mare e Vista – 12 Quai des martyrs – 20200 BASTIA**

INDICATIONS POUR L'ACCES AU CENTRE DE FORMATION

- **Accès en voiture** depuis le rond-point Noguès (rond-point de la Mairie de Bastia) prendre la route territoriale 11 direction sud (tunnel), puis prendre la première sortie à droite direction quai des martyrs.
- **Accès en train** depuis la gare de Bastia, prendre la ligne 6 (Gare – Palais de justice) arrêt quai des martyrs.

Pour plus d'informations, consultez le site de la société des autobus bastiais à l'adresse suivante : <http://www.bastiabus.com/L6.htm>

PLAN D'ACCES AU CENTRE DE FORMATION



RESTAURATION

Restaurants à proximité :

Restaurant Chez Mémé

Quai des martyrs

20200 BASTIA

Tél. 04.95.31.44.12

Restaurant Le Comptoir

Quai des Martyrs

11 rue Sisco

20200 BASTIA

Tél. 04 95 59 88 62 & 06 50 83 79 20

Restaurant le Così

13 rue Mgr Rigo

20200 BASTIA

Tél. 04.95.36.60.20

Restaurant la Taverne

Quai des martyres

20200 BASTIA

Tél. 04.95.31.62.31

10. REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Règles générales

Le présent règlement est établi conformément aux **dispositions des articles L.6352-3 à 5 et R.6352-4 et R.6352-1 à 8 à R.6352-15** du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie et a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires. Chaque stagiaire, intervenant, formateur est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que les mesures soient prises à son égard en cas de non-respect de ce dernier.

Article 2 : Discipline respect des locaux et des biens

Chaque stagiaire, intervenant, formateur, s'engage à veiller aux locaux et au matériel mis à leur disposition. Toute dégradation volontaire sera à la charge de la personne.

La deuxième salle pouvant être occupée par des personnes en formation ou en consultation et les stagiaires se doivent de respecter une certaine discrétion et ne causer aucune gêne.

Il est formellement et strictement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme,
- D'introduire des animaux dans l'ensemble des lieux
- D'introduire des personnes étrangères à la formation dans les locaux de Psynose Formation
- D'introduire des produits de nature inflammable ou toxique, ou encore des équipements pouvant nuire au bon fonctionnement du centre de formation PSYNOSE,
- De se présenter aux formations en état d'ébriété et de se présenter avec des tenues indécentes ou d'avoir un comportement incorrect à l'égard de toute personne présente
- **D'emporter ou modifier les supports de formation, et d'utiliser la documentation pédagogique remise lors des sessions protégée au titres des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel (enregistrement et propriété intellectuelle). L'ensemble des cours et documents, textes rédigés par PSYNOSE Formation et mis à disposition sous forme de cours, fiches, documents annexes ou de fichiers informatiques sont protégés par le droit à la propriété intellectuelle et ne peuvent être repris ou modifiés en dehors d'une utilisation privée sans l'autorisation de l'auteur.**

- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur,
- de manger dans les salles de cours; (sauf autorisation du gérant et formateur),
- d'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions; d'enregistrer les cours.
- Sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.
- De fumer dans les locaux et de « vapoter » au sein des locaux.

Article 3 : Respect des personnes et Sanctions

Chacun s'engage à respecter physiquement et verbalement l'ensemble des personnes qu'il pourra rencontrer au sein de PSYNOSE Formation.

Tout manquement et non-respect du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourront faire l'objet d'une sanction qui peut être dans un premier temps :

1. Un avertissement oral
2. Une convocation à un entretien
3. Un avertissement écrit
4. Une exclusion temporaire
5. Une exclusion définitive

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Gérant de l'organisme de formation,
- Blâme,
- Exclusion définitive de la formation.

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire: celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est

considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus

Contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe aussi l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 6 : Hygiène et sécurité et accès aux locaux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité sont applicables et strictement respectées sur place.

Les consignes d'incendie et une preuve de localisation des extincteurs et des issues de secours sont présentes et affichées dans les locaux de formation de manière à être constatés par tous les stagiaires et formateurs en cours.

Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son intervenant PSYNOSE Formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son intervenant qui est son représentant.

Sauf autorisation du centre de formation mais les stagiaires qui ont accès aux locaux pour suivre leur formation ou leur stage, ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins ou faciliter la venue de personnes étrangères à la formation en cours.

Article 7 : Usage du matériel

Tout stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation et de respecter les biens mobiliers présents dans les locaux.

Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet et est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les annexes distribuées en cours de formation et qui est autorisé à conserver.

Article 8 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

PSYNOSE Formation et son gérant décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires, intervenants, stagiaires, modèles invités, dans les locaux chez PSYNOSE FORMATION.

Article 9 : Horaires des formations et stages

IL EST DEMANDE A TOUS LES STAGIAIRES D'ARRIVER AVEC 15 MN D'AVANCE AVANT LE DEBUT DES COURS.

Les horaires sont fixés par PSYNOSE FORMATION et transmis par mail aux stagiaires et signifié dans leur bulletin d'inscription. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

Le centre de Formation PSYNOSE, se réserve le droit, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit et la possibilité de modifier les horaires.

Les stagiaires en cours de formation doivent se conformer à cette nouvelle organisation.

En cas d'absence ou de retard, le stagiaire a l'obligation d'informer le formateur référent ainsi que son intervenant.

Une fiche de présence doit être obligatoirement signée par le stagiaire et le formateur à chaque module de formation.

Article 10 : En cas de perturbation du déroulement du stage de formation : grève, intempérie ou maladie du formateur ou de l'intervenant, le centre de formation PSYNOSE se réserve le droit d'annuler ou de reporter à une date ultérieure.

Le centre PSYNOSE FORMATION se réserve le droit d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation ou un stage à thème spécialisation.

Le centre s'engage à donner une formation conforme au contrat signé ou à la convention établie.

Au cas où le stagiaire quitte le stage de formation avant la date prévue, il lui est remis, à sa demande, un certificat de présence attestant la période pendant laquelle le stagiaire a suivi le stage de formation.

En aucun cas une suspension ou une exclusion ne pourra donner lieu à un remboursement du ou des stages de formation.

Aucune sanction, autres que les observations verbales, ne pourra être prononcée sans que les garanties de procédure aient été observées.

L'avertissement sera notifié individuellement par écrit par mail et par courrier RAR.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de BASTIA sera le seul compétent pour régler le litige.

Article 10 : Information du règlement avant formation et signature

Le stagiaire est informé de ce règlement intérieur avant la cession de la formation.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de PSYNOSE Formation ainsi que sur le site internet rubrique Formations.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Bastia Le

CUCCHI Marie ange Gérant

NOM DU STAGIAIRE ET SIGNATURE

Formateur référent

« Lu et approuvé »

« Lu et approuvé »